

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 563

16 mars 2010

SOMMAIRE

Asoro S.A.	27010	Mastertec Invest S.A.	27024
Audit Conseil Services Sàrl	27010	Match.com Global Investments S.à r.l. ...	27016
Celox S.A.	27020	Mini Movie International Channel S.à r.l.	
Ceratizit S.A.	26985	26994
Cohr Group S.à r.l.	27017	MM Financière S.A.	26989
Compagnie Financière des Bruyères S.A.		Nippon Capital TMK Investments S.à r.l.	
.....	27011	26994
Compagnie Financière Holding «La Petite		Rome Holdco S.à r.l.	27024
Amboise» S.A.	27019	Rosann S.A.	27011
Dams Développement S.à r.l.	27007	Russian Consumer Finance No.1 S.A. ...	27005
DB Palladium S.A.	27012	Salève S.à r.l.	26984
Distrilux S.A.	27019	Sal. Oppenheim jr. & Cie. S.C.A.	26986
EAA Capital Group S.à r.l.	26979	Samson International Holding S.A.	27016
Epire	26983	Savoia S.à r.l.	26981
Facts Audit Services S.à r.l.	27010	Schroder Property Investment Manage-	
Gerium Energias Lux, S.A.	26995	ment (Luxembourg) S.à r.l.	27019
Grosvenor Holdings S.A.-SPF	27023	Sibex Holdings S.A.	27020
Hines GP Luxembourg S.à r.l.	27014	Société Internationale Italcementi (Lu-	
Hudson S.A.	27017	xembourg) S.A.	27023
JP Residential IX S.à r.l.	26991	Sodetour S.à r.l.	27011
JP Residential VII S.à r.l.	26986	Tech Age	27024
Krizia Sàrl	26991	The Worldwide Investment S.à r.l.	26989
Loria International S.A.	27016	Viewfield Holding S.A.	27004
L.R. Brokers S.A.	26978	Your Tacs S.A.	26986

L.R. Brokers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 95.739.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix.

Le vingt-sept janvier.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

CAPEHART INVESTMENTS LTD, société commerciale internationale, régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques),

ici représentée par Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

agissant d'une part en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 21 janvier 2010, et

d'autre part en vertu d'une procuration générale sous seing privé, déposée au rang des minutes du notaire Emile SCHLESSER, de résidence à Luxembourg, en date du 31 décembre 1998, enregistrée à Luxembourg, le 8 janvier 1999, volume 906B, folio 37, case 6,

lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le notaire instrumentant et le mandataire, resteront annexées en copie au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I.- Que la société anonyme L.R. BROKERS S.A., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 95.739 (NIN 2003 2219 846), a été constituée suivant acte reçu par le notaire Emile SCHLESSER, de résidence à Luxembourg, en date du 15 septembre 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1104 du 23 octobre 2003.

II.- Que le capital de la société s'élève actuellement à cinquante mille Euros (€ 50.000.-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cinquante Euros (€ 50.-) chacune, intégralement souscrites et libérées.

III.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue propriétaire de toutes les actions de la société L.R. BROKERS S.A., et qu'elle a pris la décision de dissoudre la société, avec effet immédiat.

IV.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, se trouve investie de tout l'actif et de tout le passif de la société dissoute dont la liquidation se trouve dès lors définitivement clôturée.

Les droits et engagements de la société dissoute sont transmis à titre universel à CAPEHART INVESTMENTS LTD.

V.- Que la société ne possède pas d'immeubles.

VI.- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire de la société dissoute.

VII.- Que les livres et documents sociaux seront conservés pendant une période de cinq ans à son ancien siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

VIII.- Pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Ceci exposé la comparante, représentée comme dit ci-avant, requiert le notaire de constater que la société anonyme L.R. BROKERS S.A. est dissoute de plein droit, et que la comparante, exerçant tous les droits attachés à la propriété de toutes les actions de la société, est investie de tout l'actif et de tout le passif de la société, dont la liquidation se trouve dès lors définitivement clôturée.

A l'appui des déclarations et constatations qui précèdent, le comparant, agissant comme dit ci-avant, a produit au notaire soussigné le livre des actionnaires de la société qui à l'instant et en présence du notaire soussigné a été annulé.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: M. GALOWICH, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 29 janvier 2010. Relation: ECH/2010/109. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 3 février 2010.

H. BECK.

Référence de publication: 2010024662/54.

(100019876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

EAA Capital Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 146.689.

In the year two thousand and nine, on the seventeenth day of December.
Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Mr Mariusz POTACZALA, company's director, residing at ul. Wielicka 42m. 77, 02-657 Warsaw (Poland), born on September 15th, 1964 in Kolbuszowa (Poland),

2. TMS S.p. z.o.o., a Polish Company with KRS Number 0000332549, having its registered office at 02-017 Warsaw (Poland), Aleje Jerozolimskie, No. 123 A,

both represented by Mr Philippe AFLALO, company's director, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of two proxies dated December 14th, 2009.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to enact the following:

- that they are the sole and actual shareholders of EAA Capital Group S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated by a deed of the undersigned notary on June 16rd, 2009, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 1321 of July 9, 2009. The Articles of Association have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on 3 December 2009, not yet published;

- that they have taken the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to increase the corporate capital by an amount of one million five hundred thousand euros (EUR 1,500,000.-) to bring it from its present amount of one million five hundred twelve thousand five hundred euros (EUR 1,512,500.-) to three million twelve thousand five hundred euros (EUR 3,012,500.-) by issuance of fifteen thousand (15,000) new shares with a par value of one hundred euros (EUR 100) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared:

Mr Mariusz POTACZALA, prenamed,

here represented by Mr Philippe AFLALO, prenamed, by virtue of a proxy given on 14 December 2009,

declares to subscribe the fifteen thousand (15,000) new shares with a par value of one hundred euros (EUR 100) each and to have them fully paid up by contribution in cash.

The total amount of one million five hundred thousand euros (EUR 1,500,000.-) is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, by a bank certificate.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the shareholders decide to amend article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at three million twelve thousand five hundred euros (EUR 3,012,500.-) represented by thirty thousand one hundred twenty-five (30,125) shares with a par value of one hundred euros (EUR 100) each, all fully paid-up."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand five hundred euros (EUR 2,500.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in French, followed by a English version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le dix-sept décembre.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Mariusz POTACZALA, administrateur de sociétés, demeurant à ul. Wielicka 42m. 77, 02-657 Varsovie (Pologne), né le 15 septembre 1964 à Kolbuszowa (Pologne),

2. TMS S.p. z.o.o., une société de droit polonais, ayant son siège social à 02-017 Varsovie (Pologne), Aleje Jerozolimskie, No. 123 A, enregistrée sous le numéro KRS 0000332549,

tous deux représentés par Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé, datée du 14 décembre 2009.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit-est, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls associés actuels de la société EAA Capital Group S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 16 juin 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1321 du 9 juillet 2009. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 3 décembre 2009, en cours de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations;

- Qu'ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de un million cinq cent mille Euros (1.500.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de un million cinq cent douze mille cinq cents Euros (1.512.500,- EUR) à trois millions douze mille cinq cents Euros (3.012.500,- EUR) par l'émission de quinze mille (15.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Est intervenu aux présentes:

Monsieur Mariusz POTACZALA, prénommé,

ici représentée par Monsieur Philippe AFLALO, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 14 décembre 2009, lequel déclare souscrire quinze mille (15.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominal de cent euros (100,-EUR) chacune et les libérer moyennant apport en espèces.

Le montant total de un million cinq cent mille Euros (1.500.000,- EUR) est dès à présent à la disposition de la société, ce dont preuve a été donnée au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à trois millions douze mille cinq cents Euros (3.012.500,- EUR) représenté par trente mille cent vingt-cinq (30.125) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune, toutes libérées intégralement."

Frais

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes à environ deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue française, suivi d'une version anglaise, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: AFLALO - G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 décembre 2009. Relation: LAC/2009/55471. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010025192/108.

(100021536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Savoia S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 2.025.300,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 80.031.

In the year two thousand and ten, on the twenty second day of January.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders (the "Meeting") of " Savoia S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée" (limited liability company), having its registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, trade register Luxembourg section B number 80.031, incorporated by deed dated on December 19, 2000, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations N° 640,

The meeting is presided by Mr Hubert JANSSEN; jurist, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Rachel UHL, jurist, with professional address in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 90,013 (ninety thousand and thirteen) shares of EUR 25 (twenty-five euros) each, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Decrease of the corporate capital by an amount of EUR 225,025 (two hundred twenty-five thousand and twenty-five Euros) so as to bring it from its current amount of EUR 2,250,325 (two million two hundred and fifty thousand three hundred and twenty-five Euros) to EUR 2,025,300 (two million twenty-five thousand and three hundred Euros) by way of reimbursement to the shareholder Europa Risorse S.r.l. and by cancellation of the reimbursed shares

2.- Amendment of article 5 of the articles of Incorporation in order to reflect such action..

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution:

It is decided to decrease the corporate capital by an amount of EUR 225,025 (two hundred twenty-five thousand and twenty-five Euros) so as to bring it from its current amount of EUR 2,250,325 (two million two hundred and fifty thousand three hundred and twenty-five Euros) to EUR 2,025,300 (two million twenty-five thousand and three hundred Euros), by way of reimbursement to Europa Risorse S.r.l. and by cancellation of 9,001 (nine thousand and one) reimbursed shares with a par value of EUR 25 (twenty five Euros);

All powers are conferred to the Board of Managers in order to implement the necessary bookkeeping amendments, the reimbursement to Europa Risorse S.r.l. and the cancellation of the reimbursed shares.

Second resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend article five of the articles of Incorporation to read as follows:

" **Art. 5.** The Company's capital is set at EUR 2,025,300 (two million twenty-five thousand and three hundred Euros) represented by 81,012 (eighty-one thousand and twelve) shares of EUR 25 (twenty-five euros)."

Expenses:

The expenses, remunerations or charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 2,500 (two thousand five hundred Euros).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le vingt-deux janvier.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Savoia S.à r.l.", ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 80.031, constituée suivant acte reçu le 19 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 640.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hubert JANSEN, juriste, résidant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Rachel UHL, juriste, résidant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 90.031 (quatre-vingt-dix mille trente et un) actions de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social à concurrence de EUR 225.025 (deux cent vingt-cinq mille et vingt-cinq euros), pour le ramener de son montant actuel de EUR 2.250.325 (deux million deux cent cinquante mille trois cent vingt-cinq euros) à EUR 2.025.300 (deux million vingt-cinq mille trois cent euros), par le remboursement envers l'actionnaire Europa Risorse S.r.l. et par l'annulation des actions remboursées.

2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts afin d'y refléter les modifications.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

Il a été décidé de réduire le capital social à concurrence de EUR 225.025 (deux cent vingt-cinq mille et vingt-cinq euros), pour le ramener de son montant actuel de EUR 2.250.325 (deux million deux cent cinquante mille trois cent vingt-cinq euros) à EUR 2.025.300 (deux million vingt-cinq mille trois cent euros), par le remboursement envers l'actionnaire Europa Risorse S.r.l. et par l'annulation des actions remboursées.

Tous pouvoirs sont conférés au Commandité pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent et à l'annulation des actions.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 2.025.300 (deux million vingt-cinq mille trois cent euros) divisé en 81.012 (quatre-vingt-un mille douze) actions ordinaires de commandité de EUR 25 (vingt cinq euros) chacune."

Frais:

Les frais, droits, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 2.500 (deux mille cinq cent euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: H. JANSSEN, R. UHL, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 27 janvier 2010. Relation: LAC/2010/4028. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 FEV. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010025791/108.

(100021028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Epire, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 59.700.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le seize décembre.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Olivier CLAREN, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de BIA S.A., une société ayant son siège à L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg B 93879,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 15 décembre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société EPIRE, ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon, a été constituée suivant acte notarié en date 12 juin 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 524 du 25 septembre 1997 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé contenant conversion du capital en Euro, en date du 15 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 685 du 3 mai 2002;

- que le capital social de la société EPIRE s'élève actuellement à UN MILLION SEPT CENT QUATRE VINGT CINQ MILLE EUROS (1.785.000.- EUR) représenté par SEPT MILLE DEUX CENTS (7.200) actions sans désignation de valeur nominale;

- que BIA S.A., précitée, étant devenue seule propriétaire de toutes les actions;

- que la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 15 décembre 2009, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'actionnaire unique est investie de l'entière responsabilité de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière responsabilité du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 15 décembre 2009 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société;

il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et ou du registre des actionnaires;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

Frais.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à MILLE DEUX CENTS EUROS (1.200.- EUR)

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire par ses noms, prénom usuels, état et demeure, ledit comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: O. CLAREN - G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 décembre 2009. Relation: LAC/2009/55446. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010026324/54.

(100022742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2010.

Salève S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi (en liquidation).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 141.328.

In the year two thousand and nine, on the twenty-first of December.

Before the undersigned Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg

There appeared:

The company "Steere Finance LLC", incorporated under the law of the United States of America, having its registered office at 3411, Silverside Road, Ap. 104, USA-DE 191810 Wilmington,

here represented by Mr. Stéphane WEYDERS, Managing Director of company, with professional address at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg,

by virtue of a proxy given on December 2009.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That "Steere Finance LLC" is the Sole Shareholder of the company "Salève S.à r.l. (in liquidation)", having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 141.328 incorporated by a notarial deed on the 8th of August 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of the 20th of September 2008, number 2304.

- That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

In compliance with the Law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, the Sole Shareholder decides to dissolve the Company and to start liquidation proceedings.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to appoint TASL PSF S.A., Société Anonyme, having its registered office at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, R.C.S Luxembourg B 94.933, as liquidator.

The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of the law on commercial companies. He may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and he may refer to the books of the company.

He may, under his own liability, delegate for special operations to one or more proxyholders such capacities and for such period he may determine.

Third resolution

The Sole Shareholder decides to grant full discharge to the members of the board of managers ("conseil de gérance") for the exercise of their mandates. Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven hundred and fifty Euro (EUR 750).

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on the request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and on request of the same appearing party and in the event of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède

En l'an deux mil neuf, le vingt et un décembre.

Par-devant, Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société "Steere Finance LLC", constituée sous la législation des Etats Unis, ayant son siège social au 3411, SilverSide Road, Ap. 104, USA - DE 191810 Wilmington;

ici représentée par Monsieur Stéphane WEYDERS, directeur d'entreprise, avec adresse professionnelle au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg,

en vertu d'une procuration datée de décembre 2009

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, dûment représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

- Que "Steere Finance LLC", précitée déclare être l'unique associée de la société "Salève S.à r.l. en liquidation" avec siège social au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 141.328 constituée suivant acte notarié en date du 8 août 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2304 du 20 septembre 2008.

- Que l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, l'Associé Unique décide de la dissolution anticipée de la Société et de sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de nommer liquidateur TASL PSF S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 94.933.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera..

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de donner décharge pleine et entière aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leur mandat. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à sept cent cinquante EUROS (EUR 750).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande de la comparante représenté comme dit ci-avant, le présent acte est écrit en anglais, suivi d'une version en langue française. A la demande de cette même comparante, il est déclaré qu'en cas de désaccord entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. WEYDERS, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 23 décembre 2009. Relation: LAC/2009/56408. Reçu douze euros (12.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 JAN. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010023666/95.

(100020660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Ceratizit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8232 Mamer, 101, route de Holzem.

R.C.S. Luxembourg B 4.610.

Frau Anne Lanners-De Rycker ist seit dem 15.06.2009 nicht mehr stellvertretende Vorsitzende des Verwaltungsrates. Sie ist seit dem 15.06.2009 Vorsitzende des Verwaltungsrates bis zur Generalversammlung, die im Jahr 2012 stattfindet.

Herr Michael Schwarzkopf ist seit dem 15.06.2009 nicht mehr Vorsitzender des Verwaltungsrat. Er ist seit dem 15.06.2009 Vorsitzender-Stellvertreter des Verwaltungsrates bis zur Generalversammlung, die im Jahr 2012 stattfindet.

Dr. Gerhard Kerckhoff
Corporate Secretary

Référence de publication: 2010024263/13.

(100020336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Sal. Oppenheim jr. & Cie. S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 127.492.

—
Auszug aus einem Rücktrittsschreiben vom 15. Januar 2010

Es geht aus einem Rücktrittsschreiben vom 15. Januar 2010 hervor, daß Herr Alfons Klein als Geschäftsführer der Kommanditgesellschaft auf Aktien Sal. Oppenheim jr. & Cie. S.C.A., mit Sitz in 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, eingetragen im luxemburger Handels- und Firmenregister unter der Nummer B 127.492 mit Wirkung zum 15. Januar 2010 ausgeschieden ist.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 9. Februar 2010.
Sal. Oppenheim jr. & Cie. S.C.A.
Max Kremer

Référence de publication: 2010023949/16.

(100020274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Your Tacs S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 105.788.

—
Extrait de Résolutions de l'Actionnaire Unique du 30 Décembre 2009

Résolution unique

L'actionnaire unique prend acte de la démission de la société AUDIEX S.A. de sa fonction de commissaire aux comptes et nomme en son remplacement la société CLERC, société anonyme, ayant son siège social au 1, rue Pletzer L-8080, Bertrange, immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B0111831, qui achèvera le mandat de son prédécesseur échéant à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 09/02/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010024071/15.

(100020474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

JP Residential VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 110.831.

—
In the year two thousand and nine, on the twenty-first day of the month of December.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Jargonant Partners S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 80B, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 78.830 (the "Sole Shareholder"),

represented by its manager Daniel Graf von der Schulenburg, private employee, professionally residing in 6, Kefers-
trasse, D-80802 Munich,

being the Sole Shareholder of JP Residential VII S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 80B, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 110.831 (the "Company"), incorporated

on 21 September 2005 pursuant to a deed of Me André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary then residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 90 of 13 January 2006.

The appearing party, acting in the above mentioned capacity, declared and requested the notary to state that:

1. The Sole Shareholder holds all five hundred (500) shares in issue in the Company so that the total share capital is represented and resolutions can be validly taken by the Sole Shareholder.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

A. Amendment of Article 2 of the articles of incorporation of the Company so that Article 2 of the articles of association of the Company reads as follows:

"The company is established for an unlimited period of time".

B. Amendment of the first paragraph of Article 3 of the articles of incorporation of the Company so that the first paragraph of Article 3 of the articles of association of the Company reads as follows:

"The registered office of the company is established in the municipality of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg)" and determination of the registered office.

C. Amendment of Article 15 of the articles of incorporation of the Company so that Article 15 of the articles of associations of the Company reads as follows:

"Any two managers may confer all powers and special mandates to any person who need not to be managers, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their remuneration".

D. Amendment of Article 16 of the articles of incorporation of the Company so that Article 16 of the articles of associations of the Company reads as follows:

"The company will be bound by the signature of two managers or by any person(s) to whom power has been delegated or conferred in accordance with Article 15 in relation to the exercise of those powers".

E. Acknowledgement of the resignation as manager of Karl-Erbo Graf Kageneck, granting of discharge to such manager and appointment, with effect from the date hereof, of Mr Hubert Hansen, bank director, born on October 17, 1951 in Ettelbruck, Luxembourg, residing at 21, rue de la Chapelle, L-7522 Mersch

and Mr Lothar Rafalski, Senior Consultant, born on 29 November 1952 in Hamburg, Germany, residing at 83, Boulevard Schumann, L-8340 Olm, as managers of the Company, each for an undetermined period of time.

Thereafter the following resolutions were passed by the Sole Shareholder of the Company:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to amend Article 2 of the articles of incorporation of the Company so that Article 2 of the articles of association of the Company reads as set out in the agenda.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to (i) amend the first paragraph of Article 3 of the articles of incorporation of the Company so that the first paragraph of Article 3 of the articles of association of the Company reads as set out in the agenda and (ii) to fix the registered office at 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to amend Article 15 of the articles of incorporation of the Company so that Article 15 of the articles of association of the Company reads as set out in the agenda.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend Article 16 of the articles of incorporation of the Company so that Article 16 of the articles of association of the Company reads as set out in the agenda.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolved to acknowledge the resignation of Karl-Erbo Graf Kageneck as manager, to grant discharge to such manager and to appoint, with effect from the date hereof:

- Mr Hubert Hansen, bank director, born on October 17, 1951 in Ettelbruck, Luxembourg, residing at 21, rue de la Chapelle, L-7522 Mersch

- Mr Lothar Rafalski, Senior Consultant, born on 29 November 1952 in Hamburg, Germany, residing at 83, Boulevard Schumann, L-8340 Olm,

as managers of the Company, each for an undetermined period of time.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a German translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and German version, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Fassung:

Im Jahre zweitausendundneun, am einundzwanzigsten Tage des Monats Dezember.

Vor Uns, dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg,

Ist erschienen:

Jargonant Partners S.à r.l., eine société à responsabilité limitée, mit Gesellschaftssitz in 80B, rue Principale, L-5367 Schuttrange, eingetragen im Registre de Commerce et des Sociétés zu Luxemburg, unter der Nummer B 78.830 (der "Alleinige Gesellschafter"),

hier vertreten durch ihren Geschäftsführer Daniel Graf von der Schulenburg, Privatangestellter, wohnhaft in 6, Keferstrasse, D-80802 München.

Der Alleinige Gesellschafter der JP Residential VII S.à r.l., eine société à responsabilité limitée, mit Gesellschaftssitz in 80B, rue Principale, L-5367 Schuttrange, mit einem Gesellschaftskapital von EUR 12.500 eingetragen im Registre de Commerce et des Sociétés zu Luxemburg, unter der Nummer B 110.831 (die "Gesellschaft"), gegründet am 21 September 2005 gemäß Urkunde aufgenommen durch M^e André-Jean-Joseph Schwachtgen, Notar, mit dem damaligen Amtssitz in Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das "Mémorial") Nummer 90 vom 13 Januar 2006.

Der Erschienene, gibt folgende Erklärungen ab und ersucht den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

1. Der Alleinige Gesellschafter der Gesellschaft besitzt alle fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile welche von der Gesellschaft ausgegeben wurden, so dass das gesamte Gesellschaftskapital vertreten ist und wirksam über alle Punkte der Tagesordnung entschieden werden konnte.

2. Die Punkte für welche Beschlüsse getroffen werden sollen sind folgende:

A. Abänderung von Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft so dass Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft folgenden Wortlaut hat:

"Die Gesellschaft ist auf unbeschränkte Dauer gegründet".

B. Abänderung des ersten Paragraphen von Artikel 3 der Satzung der Gesellschaft, so dass der erste Paragraph von Artikel 3 der Satzung der Gesellschaft folgenden Wortlaut hat:

"Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg)"
und Bestimmung des Gesellschaftssitzes.

C. Abänderung von Artikel 15 der Satzung der Gesellschaft so dass Artikel 15 der Satzung der Gesellschaft folgenden Wortlaut hat:

"Zwei Geschäftsführer gemeinsam können mit dem vorherigen einstimmigen Beschluss der Gesellschafterversammlung, jegliche Befugnisse und Sondervollmachten an jede Person, welche nicht zwingend Geschäftsführer sein muss, übertragen, Angestellte einstellen oder absetzen und ihre Bezüge festsetzen".

D. Abänderung von Artikel 16 der Satzung der Gesellschaft so dass Artikel 16 der Satzung der Gesellschaft folgenden Wortlaut hat:

"Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift von zwei Geschäftsführern oder der Person oder Personen, welchen solche Vertretungsmacht gemäß Artikel 15 übertragen wurde, wirksam verpflichtet".

E. Zurkenntnisnahme des Rücktritts von Karl-Erbo Graf Kageneck als Geschäftsführer, Bewilligung der Entlastung dieses Geschäftsführers und Ernennung, mit Wirkung ab dem heutigen Datum, von Herrn Hubert Hansen, Bankdirektor, geboren am 17. Oktober, 1951 in Ettelbrück, Luxemburg, wohnhaft in 21, rue de la Chapelle, L-7522 Mersch und Herrn Lothar Rafalski, Senior Consultant, geboren am 29. November 1952 in Hamburg, Deutschland, wohnhaft in 83, Boulevard Schumann, L-8340 Olm, als Geschäftsführer der Gesellschaft, jeder für eine unbestimmte Zeit.

Danach wurden folgende Beschlüsse vom Alleinigen Gesellschafter getroffen:

Erster Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft abzuändern so dass Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft den Wortlaut hat wie in der Tagesordnung beschrieben.

Zweiter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen (i) den ersten Paragraphen von Artikel 3 der Satzung der Gesellschaft abzuändern so dass der erste Paragraph von Artikel 3 der Satzung der Gesellschaft den Wortlaut hat wie in der Tagesordnung beschrieben und (ii) den Gesellschaftssitz nach 6, rue Dicks, L-1417 Luxemburg zu verlegen.

Dritter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen Artikel 15 der Satzung der Gesellschaft abzuändern so dass Artikel 15 der Satzung der Gesellschaft den Wortlaut hat wie in der Tagesordnung beschrieben.

Vierter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen Artikel 16 der Satzung der Gesellschaft abzuändern so dass Artikel 16 der Satzung der Gesellschaft den Wortlaut hat wie in der Tagesordnung beschrieben.

Fünfter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen den Rücktritt von Karl-Erbo Graf Kageneck als Geschäftsführer zur Kenntnis zu nehmen, diesem Geschäftsführer die Entlastung zu bewilligen und, mit Wirkung ab dem heutigen Datum:

- Herrn Hubert Hansen, Bankdirektor, geboren am 17. Oktober, 1951 in Ettelbrück, Luxemburg, wohnhaft in 21, rue de la Chapelle, L-7522 Mersch

- Herrn Lothar Rafalski, Senior Consultant, geboren am 29. November 1952 in Hamburg, Deutschland, wohnhaft in 83, Boulevard Schumann, L-8340 Olm,

als Geschäftsführer der Gesellschaft, jeder für eine unbestimmte Zeit, zu ernennen.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Partei, diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen hat dieser mit dem amtierenden Notar diese Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: D. GRAF VON DER SCHULENBURG und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 décembre 2009. Relation: LAC/2009/58062. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxemburg, den 4. Februar 2010.

Référence de publication: 2010024640/147.

(100019188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

MM Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 73.434.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue extraordinairement le 31 décembre 2009

Resolution

L'assemblée décide d'élire administrateurs pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- Monsieur Federico Franzina, né à Padova, Italie, le 1^{er} Avril 1961 résident professionnellement au 5 place du Théâtre, L-2613, Luxembourg

- Madame Maria Mandelli, né à Bergamo, Italie, le 31 Janvier 1925, résident au 10 Via Gubbio, Milano, Italie

- Madame Rossella Mauri, né à Milano, Italie, le 14 juin 1950, résident au 2, Via Manfredo Fanti, Milano, Italie

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire commissaire aux comptes pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010 1a société Alter Audit S.à r.l., ayant son siège social au 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 9 février 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010024073/20.

(100020481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

The Worldwide Investment S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 78.841.

DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the twenty-third day of December
Before Us, Maitre Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Brisk Holdings Limited, a Channel Island Limited Company, incorporated under the laws of Jersey, having its registered office La Motte Chambers, La Motte Street, St Hélier, Jersey, Channel Island JE1 1BJ, (the "Sole Shareholder"), represented by Mr. Regis GALIOTTO, lawyer, with professional address at Côte d'Eich, Luxembourg, who is duly authorized to act on behalf of the Sole Shareholder by virtue of a proxy given to him under private seal on December 21, 2009.

The above mentioned proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

- The company The Worldwide Investment S.à r.l., a Société à responsabilité limitée, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (the "Company"), has been incorporated according to a deed received by the notary Maître Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, on November 14, 2000, published in the Memorial C under number 388 on May 28, 2001, entered in the company register at Luxembourg, section B 78 841;

- The share capital of the Company is fixed at EUR 12,500 divided into 125 shares of a nominal value of EUR 100 each, fully paid-up;

- The Sole Shareholder has acquired the totality of the shares of the Company;

- The Sole Shareholder approves the balance sheet of the Company dated as at the date hereof, which is attached hereto as schedule A (the "Schedule A");

- The Company's activities having ceased, the Sole Shareholder decides to proceed with the dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- The Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company and acting in this capacity requests the notary to act its declaration that all the liabilities of the Company toward third parties have been paid and that the remaining liabilities of -the Company will be assumed by the Sole Shareholder and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore the liquidator declares that with respect to possible liabilities of the Company presently unknown, it irrevocably assumes to pay off such liabilities; that as a consequence of the above, all the liabilities of the company are paid; The liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 144 and following of the coordinated law on commercial companies of 10 August 1915. He can also accomplish all deeds foreseen in article 145 of the Law without the prior authorisation of the shareholders' meeting in the cases where it is required;

- The remaining net assets have been or will be paid and or transferred to the Sole Shareholder;

- Full discharge is granted to the Company's Managers;

- All books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at the company's former registered office;

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration

Suit la traduction française:

L'an deux mil neuf, le vingt-trois décembre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Brisk Holdings Limited, société anonyme, établie et ayant son siège social à La Motte Chambers, La Motte Street, St Hélier, Jersey, Channel Island JE1 1BJ, ("l'Associé Unique"), ici représentée par Regis Galiotto, employé privé, demeurant professionnellement à 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 21 décembre 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante es qualité qu'il agit et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Lequel comparant, représenté comme il est dit ci-avant, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la société dénommée The Worldwide Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (la "Société"), a été constituée le 14 novembre 2000, publié au Mémorial C sous le numéro 388 du 28 Mai 2001 et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 78.841.

- Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) représenté par 125 actions de valeur nominale de cent euros (EUR 100), entièrement libérées.

- Que l'Associé Unique détient la totalité des actions de la Société;

- Que l'Associé Unique approuve le bilan de la société à la date des présentes, annexé à la présente en annexe A (l'"Annexe A");

- Que les activités de la Société ayant cessé, l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation.

- Que l'Associé Unique, se désigne lui-même comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert du notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société à l'égard des tiers est réglé, que le passif restant de la Société sera pris en charge par l'Associé Unique, et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment

provisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé; Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus tels que définis par l'article 144 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Il peut également accomplir tous les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans autorisation préalable de l'assemblée générale dans les cas où elle serait requise.

- Que l'actif restant est ou sera réparti à l'Associé Unique;
- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs de la Société;
- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 28 décembre 2009. Relation: LAC/2009/57268. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2010.

J. ELVINGER.

Référence de publication: 2010024646/88.

(100019795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Krizia Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.012.500,00.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 76.173.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des associés tenue extraordinairement le 31 décembre 2009

Résolution:

L'assemblée décide d'élire gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Aldo Pinto, né le 17 Septembre 1925 à Alexandrie d'Egypte, Egypte, résident au 10, Via Gubbio, Italie
- Madame Maria Mandelli, né le 31 Janvier 1925 à Bergamo, Italie, résident au 10, Via Gubbio, Milano, Italie

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010024074/15.

(100020486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

JP Residential IX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 122.186.

In the year two thousand and nine, on the twenty-first day of the month of December.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Jargonant Partners S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 80B, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 78.830 (the "Sole Shareholder"),

represented by its manager Daniel Graf von der Schulenburg, private employee, professionally residing in 6, Kefers-
trasse, D-80802 Munich,

being the Sole Shareholder of JP Residential IX S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 80B, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 122.186 (the "Company"), incorporated

on 15 November 2006 pursuant to a deed of Me André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary then residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 86 of 31 January 2007.

The appearing party, acting in the above mentioned capacity, declared and requested the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all five hundred (500) shares in issue in the Company so that the total share capital is represented and resolutions can be validly taken by the Sole Shareholder.

2. The items on which resolutions are to be taken are as follows:

A. Amendment of Article 2 of the articles of incorporation of the Company so that Article 2 of the articles of association of the Company reads as follows:

"The company is established for an unlimited period of time".

B. Amendment of the first paragraph of Article 3 of the articles of incorporation of the Company so that the first paragraph of Article 3 of the articles of association of the Company reads as follows:

"The registered office of the company is established in the municipality of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg)" and determination of the registered office.

C. Amendment of Article 15 of the articles of incorporation of the Company so that Article 15 of the articles of associations of the Company reads as follows:

"Any two managers may confer all powers and special mandates to any person who need not to be managers, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their remuneration".

D. Amendment of Article 16 of the articles of incorporation of the Company so that Article 16 of the articles of associations of the Company reads as follows:

"The company will be bound by the signature of two managers or by any person(s) to whom power has been delegated or conferred in accordance with Article 15 in relation to the exercise of those powers".

E. Acknowledgement of the resignation as manager of Karl-Erbo Graf Kageneck, granting of discharge to such manager and appointment, with effect from the date hereof, of Mr Hubert Hansen, bank director, born on October 17, 1951 in Ettelbruck, Luxembourg, residing at 21, rue de la Chapelle, L-7522 Mersch

and Mr Lothar Rafalski, Senior Consultant, born on 29 November 1952 in Hamburg, Germany, residing at 83, Boulevard Schumann, L-8340 Olm, as managers of the Company, each for an undetermined period of time.

Thereafter the following resolutions were passed by the Sole Shareholder of the Company:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to amend Article 2 of the articles of incorporation of the Company so that Article 2 of the articles of association of the Company reads as set out in the agenda.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to (i) amend the first paragraph of Article 3 of the articles of incorporation of the Company so that the first paragraph of Article 3 of the articles of association of the Company reads as set out in the agenda and (ii) to fix the registered office at 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to amend Article 15 of the articles of incorporation of the Company so that Article 15 of the articles of association of the Company reads as set out in the agenda.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend Article 16 of the articles of incorporation of the Company so that Article 16 of the articles of association of the Company reads as set out in the agenda.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolved to acknowledge the resignation of Karl-Erbo Graf Kageneck as manager, to grant discharge to such manager and to appoint, with effect from the date hereof:

- Mr Hubert Hansen, bank director, born on October 17, 1951 in Ettelbriick, Luxembourg, residing at 21, rue de la Chapelle, L-7522 Mersch

- Mr Lothar Rafalski, Senior Consultant, born on 29 November 1952 in Hamburg, Germany, residing at 83, Boulevard Schumann, L-8340 Olm,

as managers of the Company, each for an undetermined period of time.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a German translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and German version, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Fassung:

Im Jahre zweitausendundneun, am einundzwanzigsten Tage des Monats Dezember.

Vor Uns, dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg,

Ist erschienen:

Jargonant Partners S.à r.l., eine société à responsabilité limitée, mit Gesellschaftssitz in 80B, rue Principale, L-5367 Schuttrange, eingetragen im Registre de Commerce et des Sociétés zu Luxemburg, unter der Nummer B 78.830 (der "Alleinige Gesellschafter"),

hier vertreten durch ihren Geschäftsführer Daniel Graf von der Schulenburg, Privateangestellter, wohnhaft in 6, Keferstrasse, D-80802 München.

Der Alleinige Gesellschafter der JP Residential IX S.à r.l., eine société à responsabilité limitée, mit Gesellschaftssitz in 80B, rue Principale, L-5367 Schuttrange, mit einem Gesellschaftskapital von EUR 12.500 eingetragen im Registre de Commerce et des Sociétés zu Luxemburg, unter der Nummer B 122.186 (die "Gesellschaft"), gegründet am 15 November 2006 gemäß Urkunde aufgenommen durch M^e André-Jean-Joseph Schwachtgen, Notar, mit dem damaligen Amtssitz in Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das "Mémorial") Nummer 86 vom 31 Januar 2007.

Der Erschienene, gibt folgende Erklärungen ab und ersucht den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

1. Der Alleinige Gesellschafter der Gesellschaft besitzt alle fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile welche von der Gesellschaft ausgegeben wurden, so dass das gesamte Gesellschaftskapital vertreten ist und wirksam über alle Punkte der Tagesordnung entschieden werden konnte.

2. Die Punkte für welche Beschlüsse getroffen werden sollen sind folgende:

A. Abänderung von Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft so dass Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft folgenden Wortlaut hat:

"Die Gesellschaft ist auf unbeschränkte Dauer gegründet".

B. Abänderung des ersten Paragraphen von Artikel 3 der Satzung der Gesellschaft, so dass der erste Paragraph von Artikel 3 der Satzung der Gesellschaft folgenden Wortlaut hat:

"Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg)"
und Bestimmung des Gesellschaftssitzes.

C. Abänderung von Artikel 15 der Satzung der Gesellschaft so dass Artikel 15 der Satzung der Gesellschaft folgenden Wortlaut hat:

"Zwei Geschäftsführer gemeinsam können mit dem vorherigen einstimmigen Beschluss der Gesellschafterversammlung, jegliche Befugnisse und Sondervollmachten an jede Person, welche nicht zwingend Geschäftsführer sein muss, übertragen, Angestellte einstellen oder absetzen und ihre Bezüge festsetzen".

D. Abänderung von Artikel 16 der Satzung der Gesellschaft so dass Artikel 16 der Satzung der Gesellschaft folgenden Wortlaut hat:

"Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift von zwei Geschäftsführern oder der Person oder Personen, welchen solche Vertretungsmacht gemäß Artikel 15 übertragen wurde, wirksam verpflichtet".

E. Zurkenntnisnahme des Rücktritts von Karl-Erbo Graf Kageneck als Geschäftsführer, Bewilligung der Entlastung dieses Geschäftsführers und Ernennung, mit Wirkung ab dem heutigen Datum, von Herrn Hubert Hansen, Bankdirektor, geboren am 17. Oktober, 1951 in Ettelbrück, Luxemburg, wohnhaft in 21, rue de la Chapelle, L-7522 Mersch und Herrn Lothar Rafalski, Senior Consultant, geboren am 29. November 1952 in Hamburg, Deutschland, wohnhaft in 83, Boulevard Schumann, L-8340 Olm, als Geschäftsführer der Gesellschaft, jeder für eine unbestimmte Zeit.

Danach wurden folgende Entschlüsse vom Alleinigen Gesellschafter getroffen:

Erster Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft abzuändern so dass Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft den Wortlaut hat wie in der Tagesordnung beschrieben.

Zweiter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen (i) den ersten Paragraphen von Artikel 3 der Satzung der Gesellschaft abzuändern so dass der erste Paragraph von Artikel 3 der Satzung der Gesellschaft den Wortlaut hat wie in der Tagesordnung beschrieben und (ii) den Gesellschaftssitz nach 6, rue Dicks, L-1417 Luxemburg zu verlegen.

Dritter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen Artikel 15 der Satzung der Gesellschaft abzuändern so dass Artikel 15 der Satzung der Gesellschaft den Wortlaut hat wie in der Tagesordnung beschrieben.

Vierter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen Artikel 16 der Satzung der Gesellschaft abzuändern so dass Artikel 16 der Satzung der Gesellschaft den Wortlaut hat wie in der Tagesordnung beschrieben.

Fünfter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen den Rücktritt von Karl-Erbo Graf Kageneck als Geschäftsführer zur Kenntnis zu nehmen, diesem Geschäftsführer die Entlastung zu bewilligen und, mit Wirkung ab dem heutigen Datum:

- Herrn Hubert Hansen, Bankdirektor, geboren am 17. Oktober, 1951 in Ettelbrück, Luxemburg, wohnhaft in 21, rue de la Chapelle, L-7522 Mersch

- Herrn Lothar Rafalski, Senior Consultant, geboren am 29. November 1952 in Hamburg, Deutschland, wohnhaft in 83, Boulevard Schumann, L-8340 Olm,

als Geschäftsführer der Gesellschaft, jeder für eine unbestimmte Zeit, zu ernennen.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Partei, diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen hat diese mit dem amtierenden Notar diese Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: D. GRAF VON DER SCHULENBURG und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 décembre 2009. Relation: LAC/2009/58064. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxemburg, den 4. Februar 2010.

Référence de publication: 2010024641/147.

(100019187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Mini Movie International Channel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 125.861.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 25 Janvier 2010

Il résulte de la Résolution prise par l'Assemblée générale des Associés de la Société en date du 25 Janvier 2010 la décision de prolonger le mandat de gérant de la Société de Monsieur Vladimir Novikov demeurant à 4, Maliy Nikolopeskovky Pereulok, appartement 12, Moscou, Fédération de Russie avec effet au 13 Mars 2010 et pour une durée de 12 mois.

Fait à Luxembourg, le 25 Janvier 2010.

MMW Minimovie World Limited

Georgios Chr. Kyrou / Iren Stefanovna Lesnevskaya

Director / -

Référence de publication: 2010024075/16.

(100020524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Nippon Capital TMK Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 90.991.

Statuts coordonnés, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire reçue par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 décembre 2009, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2010.

C. WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2010025220/13.

(100021647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Gerium Energias Lux, S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 151.163.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-eighth of January.

Before Us Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach.

THERE APPEARED:

GERIUM - ENERGIAS, S.A., a company incorporated under the laws of Portugal, having its registered address at Avenida de Sabóia, 92, Monte Estoril, Cascais, Portugal, registered with the trade and company register of Cascais under number 508980488,

Mr João Pedro Matias de Almeida Henriques, born in Lisbon, Portugal, on June 9th, 1964, residing at Avenida da Republica 1910, Lote 23, E-4, r/c dto, Quinta Patino, Alcabideche, Portugal,

Mr José Eduardo Gonçalves dos Reis, born in Cascais, Portugal, on August 18th, 1961, residing at Quinta da Marinha, Rua do Refugio, Lote 57, Cascais, Portugal, and

Mr José Gonçalves Maiau, born in Cascais, Portugal, on March 9th, 1945, residing at Rua da Esperança, no. 256, 2755-221 Alcabideche Cascais, Portugal,

here represented by Mrs. Peggy Simon, private employee, with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, by virtue of four proxies given on January 21, 2010.

Said proxies, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing persons, acting in their here above stated capacities, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a "société anonyme":

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form. There is formed by the subscribers and all those who become owners of Shares issued hereafter (hereafter the "Shareholder" and collectively the "Shareholders"), a public limited liability Company "Société anonyme" (hereafter the "Corporation"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2. Object. The purpose of the Corporation is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Corporation may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Corporation may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt which may be convertible and/or equity securities. The Corporation may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Corporation may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Corporation may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Corporation against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Corporation may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Art. 3. Duration. The Corporation is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Corporation will have the name of "Gerium Energias Lux, S.A.".

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Corporation is established in the municipality of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a decision of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Board of Directors.

The Corporation may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, Shares.

Art. 6. Corporate capital.

6.1. The corporate capital is set at thirty-one thousand Euro (€ 31,000.-) represented by thirty-one thousand (31,000) shares without nominal value.

The Shares may be created as registered or bearer Shares at the option of the Shareholder.

6.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Corporation may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and Reduction of capital. The capital may be changed at any time by a decision of the Shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 20 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

Art. 8. Repurchase of own Shares. The Corporation may proceed to the repurchase of its own Shares in compliance with the Law.

Chapter III. Management

Art. 9. Directors, Board of Directors. The Corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three Directors. The members of the Board might be split into several categories.

If the Corporation is composed of one single Shareholder, it may be managed either by one sole Director or by several Directors, constituting a Board of Directors. The sole Director will in this case exercise the powers granted by Law to the Board of Directors.

The Directors are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of Shareholders which may at any time remove them.

The number of Directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the Shareholders.

Art. 10. Meetings of the Board of Directors.

10.1 All meetings of the Board of Directors shall be held within the municipality of Luxembourg. Any meetings of the Board of Directors of the Corporation held outside the municipality of Luxembourg are not valid.

10.2. The Board of Directors elects from among its members a chairman.

10.3. The Board of Directors, if any, convenes upon call by the chairman or upon request of any two Directors, as often as the interest of the Corporation so requires.

10.4. Written notice of any meeting of the Board of Directors of the Corporation shall be given to all Directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board of Directors of the Corporation. Written notice may be given by postal mail, telefax or e-mail. No such written notice is required if all the members of the Board of Directors of the Corporation are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, of each member of the Board of Directors of the Corporation. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by decision of the Board of Directors of the Corporation.

10.5. Any member of the Board of Directors of the Corporation may be represented at any meeting of the Board of Directors of the Corporation by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, another director as his or her proxy.

10.6. Any Director may participate in a meeting of the Board of Directors of the Corporation by conference call initiated from Luxembourg or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.7. Notwithstanding the foregoing, a decision of the Board of Directors of the Corporation may also be passed in writing. Such decision shall consist of one or several documents containing the decisions and signed by each and every Director. The date of such decision shall be the date of the last signature.

Art. 11. Decisions of the Board of Directors. The Board of Directors may validly deliberate if a quorum of Directors is present or represented at such board meeting. A quorum shall be deemed to be present or represented if the majority of the Corporation's Directors is present or represented and with at least the presence or representation of one Director of each Category as the case may be. Decisions taken by the Board of Directors shall require the vote of the majority of the Directors present or represented, with at least the favorable vote of one Director of each Category as the case may be.

In the event that at any meeting the number of votes for and against a decision is equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 16 below, the quorum and the voting requirements shall apply without taking into account the affected Director(s).

Art. 12. Powers of the Board of Directors. The sole Director or the Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object. All powers not expressly reserved by the Law or by the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

Any litigation involving the Corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the Director delegated for this purpose.

Art. 13. Bindingsignatures. The Corporation will be bound by the signature of its sole Director. In case the Corporation is administrated by a Board of Directors, the Corporation shall be bound in any circumstances by the joint signatures of two Directors or by the sole signature of the Managing Director, provided that special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 15 of the present Articles.

In case the Corporation is administrated by several categories of Directors, the Corporation will obligatorily be committed by the joint signature of one Director of each Category. Such requirement is not applicable in case one Category is prevented from voting as per Article 16 below.

Art. 14. Day-to-day management. The sole Director or The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Corporation to one or more Directors, who will be called Managing Directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Corporation or of a special branch to one or more Directors, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either Shareholders or not.

Art. 15. Liability - Indemnification. The sole Director or the Board of Directors assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Corporation.

The Corporation shall indemnify any Director or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a Director or officer of the Corporation, or, at the request of the Corporation, of any other Corporation of which the Corporation is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Corporation is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such Director or officer may be entitled. .

Art. 16. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Corporation and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Director or any officer of the Corporation has a personal interest in, or is a director, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Director or officer of the Corporation who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Corporation shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Director of the Corporation may have any personal interest in any transaction of the Corporation conflicting with the interest of the Corporation, he shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's or officer's interest therein shall be reported to the next general meeting of Shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s).

Art. 17. Powers of the General Meeting of the Shareholders. If the Corporation is composed of one single Shareholder, the latter exercises the power granted by Law to the General meeting of Shareholders.

Any regularly constituted meeting of the Shareholders of the Corporation shall represent the entire body of Shareholders of the Corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Corporation.

Art. 18. Annual general meeting of the shareholders. The annual general meeting of the Shareholders of the Corporation shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Corporation or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the first Monday of June of each year at 10 a.m. Luxembourg time. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

The annual general meeting of the Shareholders of the Corporation may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of Directors of the Corporation, exceptional circumstances so require.

Art. 19. Other meetings of the shareholders. Other meetings of the Shareholders of the Corporation may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 20. Procedure, Vote.

20.1. Each Share is entitled to one vote.

20.2. Except as otherwise required by the Law or by these Articles, decisions at a meeting of the Shareholders of the Corporation duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

20.3. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Memorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, decisions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the Shareholders present or represented.

20.4. However, the nationality of the Corporation may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of the Shareholders and bondholders, if any.

20.5. A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders of the Corporation by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex.

20.6. Any Shareholder may participate in a meeting of the Shareholders of the Corporation by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

20.7. If all the Shareholders of the Corporation are present or represented at a meeting of the Shareholders of the Corporation, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Chapter V. Supervision

Art. 21. Statutory auditors. The operations of the Corporation shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The statutory auditor(s) will be appointed by the general meeting of Shareholders of the Corporation which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of Shareholders of the Corporation with or without cause.

Chapter VI. Accounting Year, Allocation of Profits

Art. 22. Financial Year. The accounting year of the Corporation shall begin on January 1st and shall terminate on the December 31st of each year.

Art. 23. Appropriation of profits. After deduction of any and all of the expenses of the Corporation and the amortization, the credit balance represents the net profit of the Corporation.

On the net profit, five percent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00%) of the capital of the Corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The Board of Directors may decide to pay interim dividends, in compliance with the Law.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Chapter VII. Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation. The Corporation may be dissolved by a decision of the general meeting of Shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of Shareholders, which will specify their powers and fix their remuneration.

Chapter VIII. Applicable Law

Art. 25. Applicable Law. All matters not governed by these Articles are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Transitory provisions

1. The first accounting year shall begin on the date of formation of the Corporation and shall terminate on December 31st, 2010.
2. The first annual meeting of the Shareholders shall be held in 2011.

Subscription

All the thirty-one thousand (31,000) shares without nominal value have been subscribed as follows:

- | | |
|-----------------|---|
| 3,100 shares by | GERIUM - ENERGIAS, S.A., prenamed |
| 9,300 shares by | Mr João Pedro Matias de Almeida Henriques, prenamed |
| 9,300 shares by | Mr José Eduardo Gonçalves dos Reis, prenamed |
| 9,300 shares by | Mr José Gonçalves Maiau, prenamed |

All the shares have been paid up to the extent of 25% by payment in cash, so that the amount of seven thousand seven hundred and fifty Euro (€ 7,750.-) is now available to the Corporation evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remuneration or expenses, in any form whatsoever, which the Corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand seven hundred Euro (€ 1,700.-).

Extraordinary general meeting

The abovenamed persons, representing the entire subscribed capital, considering themselves as duly convened, have passed the following decisions:

1. The Corporation is administrated by three (3) Directors.
2. The following are appointed as Directors:
 - Mr João Pedro Matias de Almeida Henriques, born in Lisbon, Portugal, on June 9th, 1964, residing at Avenida da Republica 1910, Lote 23, E-4, r/c dto, Quinta Patino, Alcabideche, Portugal;
 - Mr José Eduardo Gonçalves dos Reis, born in Cascais, Portugal, on August 18th, 1961, residing at Quinta da Marinha, Rua do Refugio, Lote 57, Cascais, Portugal; and
 - Mr José Gonçalves Maiau, born in Cascais, Portugal, on March 9th, 1945, residing at Rua da Esperança, no. 256, 2755-221 Alcabideche Cascais, Portugal.
3. DMS & Associés S.à r.l., with registered office at 43, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, is appointed as Statutory Auditor.
4. The terms of office of the Directors and Statutory Auditor will expire after the annual meeting of Shareholders to be held for the approval of the annual accounts 2010.
5. The registered office of the Corporation is established at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who knows English states that on request of the persons appearing, represented as said before, the present deed is worded in English followed by a French version; in case of discrepancies between the English and the French text, only the English version will prevail.

Whereof, the present notarized deed was drawn up in Echternach.

The document having been read to the proxy holder of the persons appearing, the same signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach.

ONT COMPARU:

GERIUM - ENERGIAS, S.A., une société constituée sous le droit du Portugal, ayant son adresse à Avenida de Sabóia, 92, Monte Estoril, Cascais, Portugal, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Cascais sous le numéro 508980488,

M. João Pedro Matias de Almeida Henriques, né à Lisbonne, Portugal, le 9 juin 1964, résidant Avenida da Republica 1910, Lote 23, E-4, r/c dto, Quinta Patino, Alcabideche, Portugal,

M. José Eduardo Gonçalves dos Reis, né à Cascais, Portugal, le 18 août 1961, résidant Quinta da Marinha, Rua do Refugio, Lote 57, Cascais, Portugal, et

M. José Gonçalves Maia, né à Cascais, Portugal, le 9 mars 1945, résidant Rua da Esperança, no. 256, 2755-221 Alcáideche Cascais, Portugal,

ici représentés par Madame Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, en vertu de quatre procurations sous seing privés établies le 21 janvier 2010.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées à la présente pour être soumises avec elle aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant ès dite qualités ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme et d'arrêter les statuts comme suit:

Chapitre I^{er}. Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions émises (ci-après l'"Actionnaire" ou les "Actionnaires"), une société anonyme qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "la Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après "les Statuts").

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts, convertibles ou non, et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination "Gerium Energias Lux, S.A."

Art. 5. Siège social. Le siège de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du Conseil d'Administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. - Capital, Actions

Art. 6. Capital social.

6.1 Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (€ 31.000,-) représenté par trente et un mille (31.000) actions sans valeur nominale.

Les actions peuvent être soit enregistrées soit au porteur au choix de l'Actionnaire.

6.2. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des Actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux Actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et Réduction du capital social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Rachat d'actions propres. La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Chapitre III. - Administration

Art. 9. Conseil d'Administration. La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins. Les membres du Conseil peuvent être scindés en plusieurs catégories.

Si la Société comporte un seul Actionnaire, elle peut être dirigée par un Administrateur unique ou par plusieurs Administrateurs composant un Conseil d'Administration. L'Administrateur unique exerce les pouvoirs qui sont dévolus au Conseil d'Administration.

Les administrateurs sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des Actionnaires, et sont toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Art. 10. Réunions du Conseil d'Administration.

10.1. La tenue du Conseil d'Administration doit se faire dans la municipalité de Luxembourg. Tout Conseil d'Administration tenu en dehors de la municipalité de Luxembourg ne sera pas valide.

10.2. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président.

10.3. Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président ou sur convocation de deux Administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

10.4. Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration de la Société sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration de la Société et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, télex ou courrier électronique. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration de la Société se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.5. Tout Administrateur pourra se faire représenter aux Conseil d'Administration de la Société en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre Administrateur comme son mandataire.

10.6. Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration de la Société par conférence téléphonique initiée depuis Luxembourg ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

10.7. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration de la Société peut également être prise par voie circulaire. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions signées par tous les membres du Conseil d'Administration de la Société. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 11. Décisions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut délibérer valablement si un quorum d'Administrateurs est présent ou représenté à ce conseil. Ce quorum est réputé présent ou représenté si la majorité des Administrateurs de la Société est présente ou représentée, un Administrateur de chaque catégorie devant au moins être présent ou représenté le cas échéant. Les décisions prises par le Conseil d'Administration nécessitent le vote de la majorité des Administrateurs présents ou représentés, parmi lequel le vote affirmatif d'au moins un Administrateur de chaque catégorie, si le Conseil d'Administration est divisé en catégories.

En cas de ballottage lors d'une réunion, le président du Conseil d'Administration aura voix prépondérante.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 16 ci-dessous, les exigences de quorum s'appliqueront sans prendre en compte le ou les Administrateurs concernés.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration de la Société. L'Administrateur unique ou le Conseil d'Administration sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

Art. 13. Signatures autorisées. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de son Administrateur Unique. Si la Société est administrée par un Conseil d'Administration, elle est engagée par les signatures conjointes de deux Administrateurs, ou par la seule signature d'un Administrateur-Délégué, sans préjudice des décisions à prendre

quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'Administration en vertu de l'article 15 des Statuts.

Si la Société est administrée par plusieurs catégories d'Administrateurs, la Société sera obligatoirement liée par la signature conjointe d'un Administrateur de chaque catégorie. Ces exigences ne sont pas applicables lorsqu'une catégorie d'Administrateur est empêchée de voter conformément à l'article 16 ci-dessous.

Art. 14. Gestion journalière. L'Administrateur unique ou le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs Administrateurs qui prendront la dénomination d'Administrateurs-Délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs Administrateurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, Actionnaires ou non.

Art. 15. Responsabilité, Indemnisation. Les Administrateurs ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout Administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité d'Administrateur ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un Actionnaire ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel Administrateur ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 16. Conflit d'intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront administrateur, Actionnaire, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, actionnaire, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le Conseil d'Administration et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'Actionnaire unique ou des Actionnaires au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des Actionnaires.

Chapitre IV. Actionnaires

Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale des Actionnaires. Si la Société est composé d'un Actionnaire unique, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus par la Loi à l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Toute assemblée des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Assemblée générale annuelle des Actionnaires. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société, ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le premier lundi de juin de chaque année à 10 heures, heure de Luxembourg. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg. L'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration de la Société constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 19. Autres assemblée générale des Actionnaires. Les autres assemblées générales des Actionnaires de la Société pourront se tenir aux lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 20. Procédure, Vote.

20.1. Chaque action donne droit à une voix.

20.2. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société dûment convoqués sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

20.3. Une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée des Actionnaires peut être convoquée, dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des Actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des Actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des Actionnaires présents ou représentés.

20.4. Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Actionnaires et des obligataires, s'il y en a.

20.5. Chaque Actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des Actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

20.6. Tout Actionnaire peut participer aux assemblées générales des Actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou Actionnaires concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

20.7. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des Actionnaires de la Société, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Chapitre V. Surveillance

Art. 21. Surveillance. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'assemblée générale des Actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des Actionnaires de la Société.

Chapitre VI. Année Sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Exercice social. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 23. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour-cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le Conseil d'Administration peut décider d'attribuer des dividendes intérimaires en conformité avec les dispositions légales.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Chapitre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Chapitre VIII. - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2011.

Souscription

Toutes les trente et un mille (31.000) actions sans valeur nominale ont été souscrites comme suit:

3.100 actions par	GERIUM - ENERGIAS, S.A., prénommée
9.300 actions par	M. João Pedro Matias de Almeida Henriques, prénommée
9.300 actions par	M. José Eduardo Gonçalves dos Reis, prénommée
9.300 actions par	M. José Gonçalves Maiu, prénommée

Toutes les actions ont été libérées à hauteur de 25% par paiement en espèces, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante Euro (€ 7.750,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille sept cents Euros (€ 1.700,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, ont pris les résolutions suivantes:

1. La Société est administrée par trois (3) Administrateurs:

2. Sont nommés Administrateurs:

- M. João Pedro Matias de Almeida Henriques, né à Lisbonne, Portugal, le 9 juin 1964, résidant Avenida da Republica 1910, Lote 23, E-4, r/c dto, Quinta Patino, Alcabideche, Portugal;

- M. José Eduardo Gonçalves dos Reis, né à Cascais, Portugal, le 18 août 1961, résidant Quinta da Marinha, Rua do Refugio, Lote 57, Cascais, Portugal; et

- M. José Gonçalves Maia, né à Cascais, Portugal, le 9 mars 1945, résidant Rua da Esperança, no. 256, 2755-221 Alcabideche Cascais, Portugal.

3. DMS & Associés S.à r.l., ayant son siège social au 43, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, est appelée aux fonctions de Commissaire aux comptes.

4. Le mandat des Administrateurs et Commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire approuvant les comptes annuels de l'année 2010.

5. Le siège social de la Société est établi au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, représentées comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise seule fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire des comparants a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 29 janvier 2010. Relation: ECH/2010/120. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 05 février 2010.

Henri BECK.

Référence de publication: 2010025154/524.

(100021005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Viewfield Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 83.678.

Extrait de Résolution prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 décembre 2009

L'Assemblée a accepté la démission de M. Lennart STENKE de son poste d'administrateur et d'administrateur délégué.

L'Assemblée a nommé en remplacement M. Nicolas KRUCHTEN, né le 28/08/1957 à Luxembourg et résidant professionnellement au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, au poste d'administrateur et d'administrateur délégué.

Son mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée générale qui se réunira en 2013.

Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010024077/16.

(100020437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Russian Consumer Finance No.1 S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 114.369.

—
In the year two thousand and nine, on the twenty-first of December.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg

There appeared:

The company "Stichting Russian Consumer Finance N°1", incorporated under the law of The Netherlands, having its registered office at Herengracht 450, 1017 CA Amsterdam, The Netherlands,

And the company "STICHTING PARTICIPATE DITC AMSTERDAM", incorporated under the law of The Netherlands, having its registered office at Herengracht 450, 1017 CA Amsterdam, The Netherlands,

here represented by Mr. Stéphane WEYDERS, company director, with professional address at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg,

by virtue of a proxy given on December 2009,

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That "Stichting Russian Consumer Finance N°1" is the owner of 309 shares of the company "Russian Consumer Finance N°1 S.A.", having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 114.369 incorporated by a notarial deed on the 11th of January 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of the 9th of May, 2006, number 906,

- That "STICHTING PARTICIPATIE DITC AMSTERDAM" is the owner of 1 share of the company "Russian Consumer Finance N°1 S.A.", having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 114.369 incorporated by a notarial deed on the 11th of January 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of the 9th of May, 2006, number 906

- That the Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

In compliance with the Law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, the Shareholders decide to dissolve the Company and to start liquidation proceedings.

Second resolution

The Shareholders decide to appoint TASL PSF S.A., Société Anonyme, having its registered office at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, R.C.S Luxembourg B 94.933, as liquidator.

The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of the law on commercial companies. He may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and he may refer to the books of the company.

He may, under his own liability, delegate for special operations to one or more proxyholders such capacities and for such period he may determine.

Third resolution

The Shareholders decide to grant full discharge to the members of the board of directors for the exercise of their mandates.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

27006

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven hundred and fifty Euro (EUR 750).

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on the request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and on request of the same appearing party and in the event of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède

En l'an deux mil neuf, le vingt et un décembre.

Par-devant, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La fondation "STICHTING PARTICIPATIE DITC AMSTERDAM", constituée sous la législation des Pays-Bas, ayant son siège social au Herengracht 450, 1017 CA Amsterdam, Pays-Bas,

Et la fondation "Stichting Russian Consumer Finance N°1", constituée sous la législation de Pays-Bas, ayant son siège social au Herengracht 450, 1017 CA Amsterdam, Pays-Bas,

ici représentées par Monsieur Stéphane WEYDERS, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg,

en vertu de procurations datées de décembre 2009.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes, dûment représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

- Que "Stichting Russian Consumer Finance N°1", précitée déclare détenir 309 actions de la société "Russian Consumer Finance N°1 S.A." avec siège social au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 114.369 constituée suivant acte notarié en date du 11 janvier 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 906 du 9 mai 2006.

- Que "STICHTING PARTICIPATIE DITC AMSTERDAM", précitée déclare détenir 1 action de la société "Russian Consumer Finance N°1 S.A." avec siège social au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 114.369 constituée suivant acte notarié en date du 11 janvier 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 906 du 9 mai 2006.

- Que les Actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, les Actionnaires décident de la dissolution anticipée de la Société et de sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

Les actionnaires décident de nommer liquidateur TASL PSF S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 94.933.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera..

Troisième résolution

Les Actionnaires décident de donner décharge pleine et entière aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leur mandat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à sept cent cinquante EUROS (EUR 750).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande de la comparante représenté comme dit ci-avant, le présent acte est écrit en anglais, suivi d'une version en langue française. A la demande de cette même comparante, il est déclaré qu'en cas de désaccord entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. WEYDERS, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 23 décembre 2009. Relation: LAC/2009/56410. Reçu douze euros (12.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés.

Luxembourg, le 12 JAN. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010023664/110.

(100020664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Dams Developpement S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 151.218.

— STATUTS

L'an deux mil dix, le cinq février.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Jean Paul DRIOT, administrateur de sociétés, né à Sainte Sigolene (France) le 7 octobre 1950, demeurant à Bursins (Suisse) CH-1183, 2 Chemin de Vinzel,

ici représenté par Madame Elise Lethuillier, Directeur-Adjoint, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 28 janvier 2010,

laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs Articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux sociétés dans lesquelles la société détient une participation directe ou indirecte, à toute société du groupe et à toute entité partenaire d'un projet dans lequel la société est directement ou indirectement intéressée, toute assistance notamment financière, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination "Dams Developpement S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de QUATRE VINGT QUINZE MILLE EUROS (95.000.- EUR) représenté par NEUF CENT CINQUANTE (950) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut-être en outre modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'Article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'Article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est(ne sont) pas obligatoirement associé(s). Le(s) gérant(s) est (sont) révocable(s) ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent Article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2010.

Art. 16. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les statuts étant ainsi rédigés, le comparant, Monsieur Jean Paul DRIOT prénommé et représenté comme dit est, déclare souscrire aux NEUF CENT CINQUANTE (950) parts sociales et qu'il est dès lors l'associé unique de la société.

Le comparant déclare que toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par un apport en nature de deux mille trois cent soixante-quinze (2.375) actions d'une valeur nominale de quarante euros (40.- EUR) chacune, à savoir un montant total de QUATRE VINGT QUINZE MILLE EUROS (95.000.- EUR), représentant 95% du capital de la société "Driot Associés Motor Sport", une société par actions simplifiée de droit français, et ayant son siège social à ZAZ de Bel Air, Rue Claude Chappe, à F-72230 Ruaudin (France), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Le Mans, sous le numéro 348.844.002.

Il résulte d'un certificat émis en date du 3 février 2010 par le président de la société Driot Associés Motor Sport que:

- "- les 2.375 actions apportées appartiennent à Monsieur Jean Paul DRIOT représentant 95% du capital de la société-;
- Les actions sont entièrement libérées;
- Monsieur Jean Paul DRIOT est la seule personne à avoir un droit sur les actions et à pouvoir disposer des dites actions;
- Aucune action n'est nantie de gage ou d'usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir ni de gager ou de démembrer la propriété des actions et aucune action n'est soumise à une saisie;
- Il n'existe aucun droit de préemption ni aucun autre droit en vertu duquel une personne pourrait demander qu'une ou plusieurs actions lui soient transférées;
- En vertu du droit français, et des statuts de la société, les actions sont librement transférables;
- Toutes formalités subséquentes à l'apport en nature des actions de la société produiront leurs effets sur réception par le notaire d'une copie certifiée d'un acte notarié instrumentant cet apport en nature.
- En date du 3 février 2010, les 2.375 actions apportées ont une valeur de 40 Euros chacune, cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés et sur le bilan intérimaire à cette date, ci-annexé.

La différence éventuelle entre l'apport en nature et le capital social de la Société sera portée à un compte de prime d'émission."

Ce certificat, après avoir été signé ne varietur par le mandataire des comparants et par le soussigné notaire, resteront annexes au présent acte afin d'être enregistrés avec ce dernier.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents Euros (1.300.- EUR).

Décisions de l'associé unique

1) La société est administrée par un conseil de gérance composé de 3 personnes:

- Monsieur Marc Ambroisien, demeurant professionnellement 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg;
- Madame Elise Lethuillier, demeurant professionnellement 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg;
- Monsieur Reinald Loutsch, demeurant professionnellement 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg

La durée de leur mandat est illimitée. La société est engagée par la signature collective de deux gérants.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2535 Luxembourg, 16, Boulevard Emmanuel Servais.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses noms, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E.LETHUILLIER - G.LECUI.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 février 2010. Relation: LAC/2010/6337. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F.SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2010.

Gérard LECUI.

Référence de publication: 2010026309/144.

(100022593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2010.

Asoro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 78.103.

—
Extrait de Résolution prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 décembre 2009

L'Assemblée a accepté la démission de M. Lennart STENKE de son poste d'administrateur et administrateur délégué de la société.

L'Assemblée a nommé en remplacement M. Nicolas KRUCHTEN, né le 28/08/1957 à Luxembourg et résidant professionnellement au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, au poste d'administrateur et d'administrateur délégué.

Son mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée qui se réunira en 2012.

Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010024078/17.

(100020379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

ACSE, Audit Conseil Services Sàrl, Société à responsabilité limitée,

(anc. Facts Audit Services S.à r.l.).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 142.685.

—
L'an deux mil neuf, le vingt-deux décembre.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Alain BLONDLET, réviseur d'entreprises, né le 27 mars 1966 à Longlier, Belgique, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 41, Boulevard Prince Henri,

ici représenté par Monsieur Damien DOUMONT, né le 22 octobre 1985 à Messancy, Belgique, demeurant à B-6700 Arlon, 16, chemin du Glissisbourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 21 décembre 2009, laquelle restera annexée aux présentes.

Lequel a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'il est le seul et unique associé de la société Facts Audit Services S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 9 octobre 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 2750 du 12 novembre 2008.

- Qu'il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer le nom de la société en "Audit Conseil Services Sàrl", en abrégé "ACSE".

Deuxième résolution

L'associé unique déclare modifier l'article 2 des statuts comme suit:

" **Art. 2.** La société prend la dénomination de Audit Conseil Services Sàrl, en abrégé "ACSE".

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ 780 EUROS (780,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. DOUMONT et G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 décembre 2009. Relation: LAC/2009/56578. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010025088/37.

(100021276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

COFIBRU S.A., Compagnie Financière des Bruyères S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 103.489.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration le 1^{er} février 2010

- Monsieur Alain Geurts, Administrateur, né le 13 septembre 1962 à Nioki (République Démocratique du Congo), demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L- 2453 Luxembourg est nommé Président du Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur Christophe Blondeau démissionnaire. Il occupera cette fonction pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur dans la Société.

Pour extrait conforme

Pour COFIBRU S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010024079/16.

(100020341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Rosann S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 20.476.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration le 1^{er} février 2010

- Monsieur Alain Geurts, Administrateur, né le 13 septembre 1962 à Nioki (République Démocratique du Congo), demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L- 2453 Luxembourg est nommé, avec effet rétroactif au 14 août 2009, Président du Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur Christophe Blondeau, démissionnaire. Il occupera cette fonction pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur dans la Société.

Pour extrait conforme

Pour ROSANN S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010024081/16.

(100020359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Sodetour S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 13.147.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 138.580.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil de Gérance tenue en date du 21 décembre 2009

1. L'adresse de résidence des Gérants et également Associés de la société est modifiée comme suit:

- Monsieur Jean-François FABRY, dirigeant d'entreprises, né le 1^{er} octobre 1947 à Boulogne-Billancourt (France), demeurant au 157, Golf Amelkis, Grappe III, 40000 Marrakech (Maroc)

- Madame Denise FABRY, gérante de sociétés, née le 11 mai 1954 à Fedala (Maroc), demeurant au 157, Golf Amelkis, Grappe III, 40000 Marrakech (Maroc)

2. Suite à un acte de donation effectué en date du 14 décembre 2009, les parts sociales de la société SODETOUR S. à r. l. sont réparties désormais comme suit:

Monsieur Jean-François FABRY	802.214
Madame Denise FABRY	512.536
	<u>1.314.750</u> parts sociales

Certifié sincère et conforme

Pour SODETOUR S. à r. l.

Signatures

Référence de publication: 2010024089/22.

(100020232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

DB Palladium S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 117.332.

In the year two thousand and nine, on the twenty-first of December.

Before the undersigned Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg

There appeared:

The company "DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A.", incorporated under the law of Luxembourg, having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Luxembourg,

And the company "STICHTING PARTICIPATE DITC AMSTERDAM", incorporated under the law of The Netherlands, having its registered office at Herengracht 450, 1017 CA Amsterdam, The Netherlands,

here represented by Mr. Stéphane WEYDERS, company director, with professional address at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg,

by virtue of a proxy given on December 18, 2009,

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That "DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A.", is the owner of 309 shares of the company "DB Palladium S.A.", having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 117.332 incorporated by a notarial deed on the 2nd of June 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of the 24th of August, 2006, number 1608,

- That "STICHTING PARTICIPATE DITC AMSTERDAM" is the owner of 1 share of the company "DB Palladium S.A.", having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 117.332 incorporated by a notarial deed on the 2nd of June 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of the 24th of August, 2006, number 1608

- That the Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

In compliance with the Law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, the Shareholders decide to dissolve the Company and to start liquidation proceedings.

Second resolution

The Shareholders decide to appoint TASL PSF S.A., Société Anonyme, having its registered office at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, R.C.S Luxembourg B 94.933, as liquidator.

The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of the law on commercial companies. He may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and he may refer to the books of the company.

He may, under his own liability, delegate for special operations to one or more proxyholders such capacities and for such period he may determine.

Third resolution

The Shareholders decide to grant full discharge to the members of the board of directors for the exercise of their mandates.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven hundred and fifty Euro (EUR 750).

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on the request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and on request of the same appearing party and in the event of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède

En l'an deux mil neuf, le vingt-et un décembre.

Par-devant, Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société "STICHTING PARTICIPATIE DITC AMSTERDAM", constituée sous la législation des Pays-Bas, ayant son siège social au Herengracht 450, 1017 CA Amsterdam, Pays-Bas,

Et la société "DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A.", constituée sous la législation de Luxembourg, ayant son siège social au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Luxembourg,

ici représentées par Monsieur Stéphane WEYDERS, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg,

en vertu de procurations datées de décembre 2009.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes, dûment représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

- Que " DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A.", précitée déclare détenir 309 actions de la société "DB Palladium S.A." avec siège social au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 117.332 constituée suivant acte notarié en date du 2 juin 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1608 du 24 août 2006.

- Que "STICHTING PARTICIPATIE DITC AMSTERDAM", précitée déclare détenir 1 action de la société "DB Palladium S.A." avec siège social au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 117.332 constituée suivant acte notarié en date du 2 juin 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1608 du 24 août 2006.

- Que les Actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, les Actionnaires décident de la dissolution anticipée de la Société et de sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

Les actionnaires décident de nommer liquidateur TASL PSF S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 94.933.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera..

Troisième résolution

Les Actionnaires décident de donner décharge pleine et entière aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leur mandat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à sept cent cinquante EUROS (EUR 750).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande de la comparante représenté comme dit ci-avant, le présent acte est écrit en anglais, suivi d'une version en langue française. A la demande de cette même comparante, il est déclaré qu'en cas de désaccord entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. WEYDERS, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 23 décembre 2009 Relation: LAC/2009/56409 Reçu douze euros (12.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 JAN. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010023665/109.

(100020662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Hines GP Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 124.162.

DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the twenty-two of December;

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Jeanette Hesser, private employee professionally residing in Luxembourg,

"the proxy"

acting as a special proxy of the Sole Shareholder of Hines GP Luxembourg S.à R.L.; Hines International Real Estate Holdings L.P. with tax registration number 76-0627898;

"the mandator"

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the société à responsabilité limitée Hines GP Luxembourg S.à R.L., having its head office at 205 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 124.162, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, residing in Luxembourg, of January 30, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 613, dated April 14, 2007; The by-laws have been amended pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, residing in Luxembourg, of July 31, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2157, dated September 04, 2008, and to a deed of Maître Martine Schaeffer, residing in Luxembourg, of November 14, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2981, dated December 17, 2008.

II.- That the subscribed share capital of the société à responsabilité limitée "Hines GP Luxembourg S.à R.L." amounts currently to twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500), represented by one hundred twenty five (125) shares having a par value of one hundred (€ 100) each, fully paid up.

III.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of Hines GP Luxembourg S.à R.L.

IV.- That the mandator acquired all the shares of the predesignated company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V.- That the mandator, as liquidator, declares that all the known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments, known or unknown of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI.- That the shareholder's register and all the shares of the dissolved company have been cancelled.

VII.- That the mandator fully discharges the board of managers for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the offices of the dissolved company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail:
Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi:

L'an deux mille neuf, le vingtdeux décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Jeanette Hesser, employée privée demeurant professionnellement à Luxembourg,

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de qu'associé unique de Hines GP Luxembourg S.à R.L., Hines International Real Estate Holdings L.P;

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée Hines GP Luxembourg S.à R.L., ayant son siège social à 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 124.162, a été constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, le 30 janvier, 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 613, le 14 avril, 2007; Les statuts ont été modifiés suivant l'acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 31 juillet, 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2157, le 4 septembre, 2008, et l'acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 14 novembre, 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2981, le 17 décembre, 2008

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée Hines GP Luxembourg S.à R.L., prédésignée, s'élève actuellement à douze mille cinq cent Euros (€ 12,500), représentés par cent vingt cinq (125) parts sociales de cent Euros (€ 100) chacune, chacune intégralement libérée.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société Hines GP Luxembourg S.à R.L.

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés et des parts sociales de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. HESSER, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 24 décembre 2009. Relation: LAC/2009/56857. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 JAN. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010025210/91.

(100021372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Samson International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 57.151.

Auszug der Beschlüsse des Verwaltungsrates vom 10. Dezember 2009

Für Herrn Josef Tonus der sein Amt niedergelegt hat, ernennt der Verwaltungsrat im Rahmen einer Kooperation Herrn Gerd Jochem, mit beruflicher Adresse in der Weismüllerstr. 3, D-60314 Frankfurt am Main, vorläufig zum Verwaltungsratsmitglied. In der nächsten Hauptversammlung wird die endgültige Wahl vorgenommen werden.

Sein Mandat endet nach der Generalversammlung die im Jahre 2010 stattfinden wird.

Luxembourg, den 12. Januar 2010.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2010024082/16.

(100020366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Loria International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 139.323.

Extrait de Résolution prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 décembre 2009

L'Assemblée a accepté la démission de M. Lennart STENKE de son poste d'administrateur de la société.

L'Assemblée a nommé en remplacement Me Thomas FELGEN, né le 14/12/1971 à Luxembourg et résidant professionnellement au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, au poste d'administrateur.

Son mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée qui se réunira en 2013.

Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010024083/16.

(100020370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Match.com Global Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 23.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 137.803.

—
EXTRAIT

Les résolutions suivantes ont été adoptées par l'associé de la Société, en date du 27 janvier 2010:

1. La démission de Madame Eleanor Krivicic, de son mandat de gérant de catégorie A, a été acceptée avec effet au 27 janvier 2010.

2. Les personnes suivantes ont été nommées en remplacement, en tant que nouveaux gérants de catégorie A, avec effet au 27 janvier 2010 et pour une durée illimitée:

- Madame Kristin Dye, née le 25 septembre 1972 à Montclair, New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 8300 Douglas Avenue, Suite 800, Dallas, Texas, 75225, Etats-Unis d'Amérique;

- Madame Gayle Anderson, née le 6 juin 1967 à Milwaukee, Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 8300 Douglas Avenue, Suite 800, Dallas, Texas, 75225, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication aux Mémoires, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010024103/22.

(100020308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Hudson S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 36.745.

Extrait de Résolution prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 novembre 2009

L'Assemblée a renouvelé le mandat d'administrateur de M. Nicolas KRUCHTEN, né le 28/08/1957 à Luxembourg et résidant professionnellement au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Son mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée générale qui se réunira en 2015.

L'Assemblée a renouvelé le mandat d'administrateur de Me René FALTZ, né le 17/08/1953 à Luxembourg et résidant professionnellement au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg. Son mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée générale qui se réunira en 2015.

L'Assemblée a renouvelé le mandat d'administrateur de Me Thomas FELGEN, né le 14/12/1971 à Luxembourg et résidant professionnellement au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Son mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée générale qui se réunira en 2015.

L'Assemblée a renouvelé le mandat de commissaire aux comptes de la société Luxembourg Offshore Management Company S.A. (en abrégé L.O.M.A.C. S.A.), B 22 206, ayant son siège au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Son mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée générale qui se réunira en 2015.

Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010024084/24.

(100020376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Cohr Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 97.316.

DISSOLUTION

In the year two thousand nine, on the thirtieth day of December.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Fiona Finnegan, professionally residing in Luxembourg

"the proxy"

acting as a special proxy of Orvelion Limited, organisation number 233289 and with registered office at 67 Kennedy Avenue, Athienitis Kennedy Park, 4th Floor, Office 401, 1076 Nicosia, Cyprus

"the mandator"

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the private limited liability company (société à responsabilité limitée) "Cohr Group S.à.r.l.", having its head office in L-2132 Luxembourg, 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 97316, has been incorporated by deed enacted on the 28th November 2003 published in the Mémorial C number 6 of 3rd January 2004;

II.- That the subscribed share capital of the société à responsabilité limitée amounts currently to twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), divided into five hundred (500) corporate units with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, fully paid up.

III.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of "Cohr Group S.à.r.l."

IV.- That the mandator acquired all shares of the predesignated company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V.- That the mandator as liquidator declares that all the known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments, known or unknown of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI.- That the shareholder's register and all the shares of the dissolved company have been cancelled.

VII.- That the mandator fully discharges the board of directors, statutory auditor and managers for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the offices of the dissolved company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail:

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi:

L'an deux mille neuf, le trente décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Fiona Finnegan, demeurant professionnellement à Luxembourg

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Orvelion Limited, numéro d'organisation 233289 avec le siège social situé au 67 Kennedy Avenue, Athienitis Kennedy Park, 4th Floor, Office 401, 1076 Nicosia, Chypre;

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée "Cohr Group S.à.r.l.", ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 2-4 Avenue Marie-Thérèse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 97316, a été constituée suivant acte reçu le 28 novembre 2003, publié au Mémorial C numéro 6 du 3 janvier 2004 ;

II.- Que le capital social de la société anonyme "Cohr Group S.à.r.l.", prédésignée, s'élève actuellement à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) divisés en cinq cent (500) parts sociales avec une valeur nominative de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérée.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "Cohr Group Sàrl".

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant en tant que liquidateur déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaire de surveillance et directeurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. FINNEGAN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 05 janvier 2010. Relation: LAC/2010/458. Reçu soixante quinze euros (75 euros)

Le Receveur (signé): C.FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 JAN. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010025207/84.

(100021365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Compagnie Financière Holding «La Petite Amboise» S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 100.993.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration le 3 février 2010

1 de nommer , avec effet rétroactif au 19 janvier 2010, Monsieur Alain Geurts, Administrateur, né le 13 septembre 1962 à Nioki (République Démocratique du Congo) demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Président du Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur Christophe Blondeau, démissionnaire. Il occupera cette fonction pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur.

Pour extrait conforme

Pour COMPAGNIE FINANCIERE HOLDING "LA PETITE AMBOISE" S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010024085/16.

(100020321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Schroder Property Investment Management (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 102.436.

Extrait de Transfert de Parts Sociales

Il résulte d'une cession de part sociale effectuée en date du 18 décembre 2009 que la société Schröder Property Investment Management GmbH, ayant son siège social au Taunustor 2, D-60311 Frankfurt/Main (antérieurement: Wilhelmstrasse 7, D-65185 Wiesbaden), Allemagne, immatriculée auprès du registre de commerce du tribunal d'instance à Frankfurt/Main sous le numéro HRB 86370 (antérieurement: immatriculée auprès du registre de commerce tribunal d'instance à Wiesbaden sous le numéro HRB 13036),

a cédé quatre mille cent vingt-cinq (4.125) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à la société Schröder International Holdings Limited, ayant son siège social au 31, Gresham Street, EC2V 7QA London, Grande-Bretagne, immatriculée auprès du registre de commerce à London sous le numéro 637347.

Suite à ce transfert les parts sociales de la Société sont désormais réparties comme suit:

Schröder International Holdings Limited	4.125 parts sociales
Total:	4.125 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 février 2010.

Pour la Société

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010024088/24.

(100020291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Distrilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 63, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 146.980.

Extrait de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 30/06/2009

Le Conseil d'administration a décidé à l'unanimité de transférer le siège social de la société du 1 rue Nicolas Simmer L-2538 Luxembourg au 63 Avenue de la Gare L-1611 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DISTRILUX S.A.

Guy Cloquet / Olivier Buchin

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010024199/14.

(100020733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Celox S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 9.711.

Extraits de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 23 octobre 2009

L'assemblée générale a renouvelé les mandats suivants pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle:

- Monsieur Jonas af JOCHNICK, président du conseil d'administration, demeurant professionnellement à B-1410 Waterloo, 161, Drève Richelle
- Monsieur André LINDEKRANTZ, administrateur, demeurant professionnellement à B-1410 Waterloo, 161, Drève Richelle
- Monsieur Fredrik STENMO, administrateur, demeurant professionnellement à B-1410 Waterloo, 161, Drève Richelle
- La société Callens, Pirenne, Theunissen & Co., ayant son siège social à L-1521 Luxembourg, 74, rue Adolphe Fischer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 38.178, en qualité de réviseur d'entreprises.

L'assemblée générale a nommé Monsieur Per JONSSON, né le 12 mai 1966 à Södertälje (Suède), demeurant professionnellement à B-1410 Waterloo, 161, Drève Richelle, en qualité de commissaire aux comptes pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle.

Pour mention aux fins de la publication aux Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010024092/23.

(100020273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Sibex Holdings S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 146.404.

In the year two thousand and nine,
on the twenty-eighth day of the month of December.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"EAST-WEST INVESTMENT HOLDINGS LIMITED", a company incorporated and existing under the laws of Hong Kong, established and having its registered office, Suite 18B, 148 Connaught Road Central, Hong Kong,

here represented by:

Mrs Sabrina BOURGUIGNON, employee, with professional address at 19 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, duly authorized by virtue of a proxy given to her in Luxembourg, on 15 December 2009,

which proxy, after being signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for registration purposes.

The appearing is the sole shareholder of "SIBEX HOLDINGS S.A.", a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 28 May 2009, which deed has been regularly published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1238 on 26 June 2009 and registered at the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 146 404 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not been amended since its incorporated date.

The appearing party has requested to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital by an amount of ONE MILLION TWENTY-NINE EUROS (1,000,029.- EUR) so as to raise it from its present amount of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) to an amount of ONE MILLION THIRTY-ONE THOUSAND AND TWENTY-NINE EURO (1,031,029.- EUR).

2 To issue thirty-two thousand two hundred and fifty-nine (32,259) new shares with a nominal value of THIRTY-ONE EURO (31.- EUR) per share, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of shareholders resolving on the proposed capital increase.

3 To amend article 5, first paragraph of the articles of incorporation, in order to reflect the above capital increase.

The sole shareholder, acting in said capacity, has then requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of ONE MILLION TWENTY-NINE EUROS (1,000,029.- EUR) so as to raise it from its present amount of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) to an amount of ONE MILLION THIRTY-ONE THOUSAND AND TWENTY-NINE EURO (1,031,029.-EUR).

Second resolution

The sole shareholder resolved to issue thirty-two thousand two hundred and fifty-nine (32,259) new shares with a nominal value of THIRTY-ONE EURO (31.- EUR) per share, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of these resolutions.

Subscription - Payment

Thereupon has appeared Mrs Sabrina BOURGUIGNON, acting in her capacity as duly authorised attorney-in-fact of "EAST-WEST INVESTMENTS HOLDINGS LIMITED" (sole shareholder), by virtue of a proxy given on 15 December 2009 (the "Subscriber").

The Subscriber declared to subscribe for thirty-two thousand two hundred and fifty-nine (32,259) new shares having each a nominal value of THIRTY-ONE EURO (31.- EUR) each and to make payment for such new shares by a contribution in cash.

The aggregate amount of ONE MILLION TWENTY-NINE EUROS (1,000,029.- EUR) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the sole shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the thirty-two thousand two hundred and fifty-nine (32,259) new shares to the Subscriber.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the sole shareholder resolved to amend article 5, first paragraph of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

Art. 5. (first paragraph). "The subscribed capital is fixed at ONE MILLION THIRTY-ONE THOUSAND AND TWENTY-NINE EURO (1,031,029.- EUR) consisting of thirty-three thousand two hundred and fifty-nine (33,259) shares with a par value of THIRTY-ONE EURO (31.- EUR) per share."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at two thousand euro.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf,
le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,
est apparu:

"EAST-WEST INVESTMENT HOLDINGS LIMITED", une société constituée et existant sous les lois de Hong Kong, établie et ayant son siège social, Suite 18B, 148 Connaught Road Central, Hong Kong,
ici représentée par:

Madame Sabrina BOURGUIGNON, employée privée, avec adresse professionnelle au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

dûment autorisé en vertu d'une procuration lui donnée à Luxembourg, le 15 décembre 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de la société anonyme de droit luxembourgeois "SIBEX HOLDINGS S.A.", une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 28 mai 2009, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1238 du 26 juin 2009 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.404 (la "Société"). Les statuts de la Société ne furent pas modifiés depuis son acte de constitution.

La comparante a reconnu être pleinement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la société d'un montant d'UN MILLION VINGT-NEUF EUROS (1.000.029,- EUR) pour le porter de son montant actuel de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) à un montant d'UN MILLION TRENTE ET UN MILLE VINGT-NEUF EUROS (1.031.029,- EUR).

2 Emission de trente-deux mille deux cent cinquante-neuf (32.259) actions nouvelles d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (31,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et participant aux bénéfices de la société à partir du jour de la décision des associés décidant de l'augmentation de capital proposée.

3 Modification de l'article 5, premier alinéa des statuts de manière à refléter l'augmentation de capital.

L'associé unique, agissant en sa susdite qualité, a ensuite requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant d'UN MILLION VINGT-NEUF EUROS (1.000.029,- EUR) pour le porter de son montant actuel de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) à un montant d'UN MILLION TRENTE ET UN MILLE VINGT-NEUF EUROS (1.031.029,- EUR).

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé d'émettre trente-deux mille deux cent cinquante-neuf (32'259) actions nouvelles d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (31,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et participant aux bénéfices de la société à partir du jour des présentes résolutions.

Souscription - Paiement

Ensuite, Madame Sabrina BOURGUIGNON s'est présentée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisée de "EAST-WEST INVESTMENT HOLDINGS LIMITED" (seul associé), précitée, en vertu d'une procuration donnée le 15 décembre 2009, (le "Souscripteur").

Le Souscripteur a déclaré souscrire les trente-deux mille deux cent cinquante-neuf (32.259) actions nouvelles d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (31,- EUR) chacune et libérer intégralement ces actions nouvelles par un apport en numéraire.

Le montant total d'UN MILLION VINGT-NEUF EUROS (1.000.029,- EUR) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné.

Ensuite, l'associé unique a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'attribuer les trente-deux mille deux cent cinquante-neuf (32.259) actions nouvelles au Souscripteur.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'associé unique a décidé de modifier l'article 5, premier alinéa des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

Art. 5. (premier alinéa). "Le capital social de la Société est fixé à UN MILLION TRENTE ET UN MILLE VINGT-NEUF EUROS (1.031.029,- EUR) consistant en trente-trois mille deux cent cinquante-neuf (33'259) actions d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (31,- EUR) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à deux mille euros.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. BOURGUIGNON, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 décembre 2009. Relation: EAC/2009/16377. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010024699/139.

(100019732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Grosvenor Holdings S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 28.857.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social de façon extraordinaire le 1^{er} septembre 2009

5^{ème} Résolution

M. Alain Geurts, né le 13 septembre 1962 à Nioki (République Démocratique du Congo), employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et Mme Frédérique Mignon, née le 19 janvier 1973 à Bastogne (Belgique), employée privée, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg sont nommés, avec effet immédiat, nouveaux Administrateurs en remplacement de M. Christophe Blondeau et Me Lucy Dupong démissionnaires. Leurs mandats viendront à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2010.

La société A&C Management Services Sàrl, R.C.S Luxembourg B 127 330, ayant son siège social au 65, rue des Romains, L-8041 Luxembourg, est nommée, avec effet immédiat, nouveau Commissaire en remplacement de la société HRT Révision S.A. (Anc. HRT Révision S.à.r.l.) démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2010.

Fait à Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Certifié sincère et conforme

Pour GROSVENOR HOLDINGS S.A.-SPF

A. Geurts / F. Mignon

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010024093/24.

(100020287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Société Internationale Italcementi (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 40.258.

Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 février 2010

- La démission de Monsieur Carlo SCHLESSER, Monsieur Marc LIMPENS, Monsieur Jean Robert BARTOLINI et Monsieur Gilles COREMANS, de leur mandat d'Administrateur de catégorie B, est acceptée avec effet au 4 février 2010;

- Monsieur Bruno EYNARD, administrateur de société, né le 2 juillet 1932 à Forano Sabino/Rieti (Italie), demeurant au 11 rue de l'ordre de la couronne de Chêne, L-1361 Luxembourg, Monsieur Lambert SCHROEDER, employé privé, né le 12 juillet 1959, à Heppenbach (Belgique), résidant professionnellement au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Madame Sophie VANDEVEN, employée privée, née le 21 décembre 1969 à Gent (Belgique), résidant professionnellement au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Madame Concetta ALIBRANDI, employée privée, née le 31 juillet 1969 à Messina (Italie), résidant professionnellement au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, sont nommés Administrateurs de catégorie B. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire devant se tenir en 2013.

Certifié conforme et sincère

Pour SOCIETE INTERNATIONALE ITALCEMENTI (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010024099/20.

(100020219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Rome Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 404.800,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 121.936.

—
EXTRAIT

L'adresse du gérant de catégorie A suivant de la Société a changé:

- Monsieur Michael FORD-DEEGAN, réside désormais au 1740 N. Rhodes, Suite 297, Arlington, Virginia 22201, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication aux Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rome Holdco S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant B

Signatures

Référence de publication: 2010024101/17.

(100020343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Tech Age, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 110.562.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du 25 janvier 2010, de l'Assemblée Générale

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale tenue à la date du 25 janvier 2010 que les Actionnaires ont décidé de nommer Monsieur Jean GREFF, demeurant L-3511 Dudelange, 53-55 rue de la libération, en qualité de commissaire aux comptes, en remplacement du commissaire sortant, la société EUROCOMPTE S.A., pour une durée de six ans à compter de l'exercice 2010.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de prolonger le mandat des administrateurs actuels, Monsieur Christian MARBAIX, Monsieur Jean MARBAIX et Monsieur Jérémie PANZETTA jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication aux Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Pour extrait conforme

L'Assemblée Générale

Signatures

Référence de publication: 2010024106/19.

(100020302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Mastertec Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 83.261.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la démission et de la nomination des personnes suivantes en tant que représentants permanents de ses administrateurs:

Mme. Christelle Ferry, résidant professionnellement au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommé en date du 2 novembre 2009 en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A. avec effet au 2 novembre 2009.

M. Doeke van der Molen termine ses fonctions en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A. avec effet au 2 novembre 2009.

Luxembourg, le 2 février 2010.

Luxembourg Corporation Company SA

Signature

Référence de publication: 2010024113/18.

(100020661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.